



ASSOCIES

ERIC BONIN

Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

ALEXANDRA de SAINT SEINE

Expert-Comptable diplômée
Commissaire aux Comptes

STEPHANE VALS

Expert-Comptable diplômé

CONTACT

ELYPS'6

16 Bd Winston Churchill
21000 Dijon

Tel : 03.80.430.437.
Fax: 03.80.430.438.
contact@elyps6.fr
www.elyps6.fr

OGEC ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE

**Siège social : 8 Impasse des cardinaux
26-28 Rue du Faubourg de Paris
59300 VALENCIENNES**

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTEs DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023**

SARL au capital de 466 730 €
Inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables et à
La Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
RCS DIJON 790 017 859

OGEC SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE
Association loi 1901
Siège social : 26-28 Rue du Faubourg de Paris – 8 Impasse des cardinaux
59300 VALENCIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2023

Àux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 21 novembre 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE** de l'annexe des comptes annuels concernant la construction de la tranche 4 du collège et la souscription de l'emprunt pour le financement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 01 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes

Elyps'6 représente par
Eric BONIN LAMALLE

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de BESANCON-DIJON



BILAN ACTIF SIMPLIFIÉ

BILAN ACTIF au 31/08/2023		Exercice N-1 NET 2021/2022	BRUT	Exercice N AMORTISSEMENTS ET DÉPRECIATIONS	NET 2022/2023	Variations
ACTIF IMMOBILISE						
IMMobilisations incorporelles	A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédures, logiciels, droits et valeurs similaires	AGAH	7 281,66	-7 281,66			
IMMobilisations corporelles	A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AJAR	267 469,00	309 794,79	-43 847,14	266 947,66	-1 511,35
Constructions	ASAT	3 847 543,56	8 911 464,11	-5 050 777,58	3 860 746,52	13 202,98
Installations techniques, matériel et outillage	AUAV	59 641,69	587 034,71	-505 550,04	61 484,67	1 942,98
Autres immobilisations corporelles	AWAX	9 801,32	93 720,55	-83 060,40	10 660,16	851,83
Immobilisations corporelles en cours	AYAZ	203 615,41	122 923,90	122 923,90	-60 591,51	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	BABB	3 120,00	20 142,00	20 142,00	17 022,00	
IMMobilisations financières	Bi					
Prêts	BGBH	60 654,74	48 348,05	48 348,05	-213,69	
Autres immobilisations financières	BIBJ	62,20	82,20	62,20		
TOTAL I		4 441 611,92	10 080 771,97	-5 680 455,83	4 380 315,14	-51 298,78
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	CACB	8 655,53	1 607,00	1 607,00	-6 946,53	
Avances et acomptes versées sur commandes	CC	11 408,94	63 520,65	-50 468,36	13 051,29	1 942,35
Créances clients, usagers et comptes rattachés	CHCI	204 362,70	84 569,47	84 569,47	-19 793,23	
Autres créances	CICK	3 929 846,16	4 205 480,75	4 205 480,75	276 634,59	
valeurs mobilières de placement	CN	972 184,62	894 146,65	994 146,65	-18 037,87	
disponibilités						
Charges constatées d'avance		5 128 357,85	5 309 324,52	-50 469,36	5 258 865,16	132 497,31
TOTAL II		9 667 968,77	16 390 096,49	-5 740 826,18	9 649 170,30	61 200,53
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)						

(1) Dont à plus d'un an

1 732 051,00

Dont à moins d'un an

493 754,66



2022/2023

BILAN PASSIF SIMPLIFIÉ

BILAN PASSIF au 31/08/2023		Exercice N-1 2021/2022	Exercice N 2022/2023	Exercice N-1 2021/2022	Exercice N 2022/2023	Variations
FONDS PROPRES						
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GAA	2 709 064,64	2 709 064,64	2 709 064,64	2 709 064,64	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	2 709 064,64	2 709 064,64			
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB					
ÉCARTS DE RÉEVALUATION	GC					
Réserves pour projet de l'entité	GD	452 188,70	452 188,70	452 188,70	452 188,70	
RESERVES	GE					
COMPTES DE LIASISON	GF	3 792 156,79	3 900 827,75	3 900 827,75	108 670,96	
REPORT À NOUVEAU	GG	106 670,96	213 702,52	213 702,52	105 031,56	
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GH	7 065 081,09	7 275 783,61	7 275 783,61	213 702,52	
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	GI	1 565,01	509,46	509,46	+105,55	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
TOTAL I		7 063 647,10	7 276 293,07	7 276 293,07	212 645,97	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES						
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA					
FONDS REPORTÉS DÉDIÉS	HB					
TOTAL II		131 646,57	147 071,57	147 071,57	4 475,00	
PROVISIONS						
PROVISIONS POUR RISQUES	IA	67 774,72	67 774,72	67 774,72	67 774,72	
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	79 296,86	79 296,86	79 296,86	447,50	
TOTAL III		131 646,57	147 071,57	147 071,57	4 475,00	
DETTES (1)						
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	J4	1 393 722,96	1 956 045,37	1 956 045,37	-37 677,59	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	40,00	40,00	40,00		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	6 543,06	21 645,61	21 645,61	15 102,55	
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	103 735,65	88 461,57	88 461,57	-14 712,08	
DETTE FOURNISSEUR ET COMPTES RATTACHÉS	JE	116 735,66	109 005,62	109 005,62	-7 734,04	
DETTE FISCALE ET SOCIALES	JG	68 961,61	12 551,54	12 551,54	-56 410,07	
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	8 608,42	8 608,42	8 608,42	-5 402,02	
AUTRES DETTES	JI	14 910,44	14 910,44	14 910,44		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	49 384,72	29 447,53	29 447,53	-20 137,19	
TOTAL IV		2 352 776,10	2 226 805,66	2 226 805,66	-126 970,44	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		9 587 989,77	9 649 170,30	9 649 170,30	81 200,53	

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 31/08/2023	EXERCICE N 2022/2023	EXERCICE N-1 2021/2022	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
CONSIGNATIONS	LA	11 947,60	12 638,34	-690,74	-5,67 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	1 810 095,09	1 760 004,78	50 094,31	2,85 %
Ventes de biens	LB1	33 904,68	30 202,28	3 702,40	12,56 %
Ventes de prestations de services	LB2	1 776 194,41	1 729 802,50	46 391,91	2,68 %
PRODUCTION IMMOBILISÉE	LD	2 303,10	2 303,10	-	-
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	LE	1 302 205,49	1 251 707,36	50 498,13	4,63 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	1 294 887,49	1 244 912,40	49 975,09	4,81 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	150,00	350,00	-200,00	-57,45 %
Dons manuels	LE4	150,00	350,00	-200,00	-57,45 %
Contributions financières	LE5	7 168,00	6 444,96	723,04	11,22 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECiations, PROVISIONS ET LF	LF	26 500,15	39 482,20	-12 982,05	-32,09 %
TRANSFERTS DE CHARGES	LH	138,82	278,91	-140,09	-44,77 %
AUTRES PRODUITS	TOTAL I	3 163 194,25	3 066 222,59	88 971,66	2,84 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE MARCHANDISES	MA	22 182,39	14 958,62	7 223,77	42,29 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	1 282 776,40	1 273 631,94	9 144,46	0,72 %
AIDE FINANCIERES	MD	1 000,00	1 000,00	-	-
IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	ME	105 551,49	107 304,69	-1 753,20	-1,63 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	838 243,94	830 188,62	8 055,32	0,97 %
CHARGES SOCIALES	MG	301 748,77	290 326,53	11 420,24	3,81 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECiations	MH	349 455,51	383 306,03	-33 852,52	-8,83 %
AUTRES CHARGES	MK	20 206,22	23 588,53	-3 382,31	-14,35 %
	TOTAL II	2 921 160,72	2 924 304,96	-3 144,24	-1,01 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		232 035,53	141 917,63	90 115,90	63,07 %
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTÉRETS ET PRODUITS ASSIMILÉS	NC	8 940,75	1 715,63	7 225,12	-
	TOTAL III	8 940,75	1 715,63	7 225,12	-
CHARGES FINANCIERES					
INTÉRETS ET CHARGES ASSIMILÉES	OB	36 131,00	38 185,97	-2 054,97	-4,28 %
	TOTAL IV	36 131,00	38 185,97	-2 054,97	-4,28 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-27 190,25	-36 470,34	9 280,09	28,45 %
3-RESULTAT COURANT ET IMPÔTS (I-II+III-IV)		204 843,28	105 447,28	99 395,99	94,25 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS POUR OPERATIONS DE GESTION	PA	9 872,09	2 745,41	7 126,68	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS POUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	1 056,35	1 056,55	-	-
	TOTAL V	10 928,44	3 801,96	7 126,68	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	1 032,40	578,29	454,11	78,43 %

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 31/08/2023	EXERCICE N 2022/2023	EXERCICE N 2022/2023	EXERCICE N-1 2021/2022	VARIATIONS	%
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-V)			TOTAL VI	1 032,40	578,29	454,11
Participation des salariés aux résultats			TOTAL VII	9 836,24	3 223,67	6 672,57
IS des personnes morales non lucratives			TOTAL VIII	SA	1 037,00	1 037,00
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES			TOTAL VIII	1 037,00	1 037,00	-
Total des produits (I+II+V)				3 173 063,64	3 071 740,18	101 323,46
Total des charges (III+IV+VI+VII+VIII)				2 959 361,12	2 963 059,22	-3 708,10
5- EXCÉDENT OU DEFICIT				213 702,52	108 670,96	105 031,56
Contributions reçues			TOTAL			
Empris des contributions reçues						

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

1) Faits marquants de l'exercice :

-Immobilier :

- Construction Collège : La commission immobilière de la Fondation de La Salle a donné son accord pour la construction de la tranche IV et la rénovation du bâtiment administratif suite à la présentation du 10 Janvier 2023. Le montant du projet s'élève à 5462 k€ honoraires inclus et est financé par :
 - ♦ Un emprunt contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 5000 k€ sur 20 ans au taux de 3,87%. En garantie de l'emprunt la banque a reçu du Département du Nord une garantie de 50% du montant de cet emprunt.
 - ♦ De l'autofinancement pour le reste.
- Phase APS pour la Tranche IV.
- Enquête de sécurité publique en cours pour le projet tranche IV. Cette enquête a été demandée par la commune en complément du permis de construire accordé.
- Réception du préau du Collège.
- Récéption des travaux pour l'aménagement de la cour et de la façade du boulevard Saly.
- Démolition des Transloko en Août 2023.

Exercice : 2022/2023

287 - OGEC ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

59 - VALENCIENNES

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au 31/08/2023 font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 9 649 170,30

Contre 9 567 969,77 au 31/08/2022

Excédent Global 2022/2023 : 213 702,52

Contre un Excédent de 108 670,96 en 2021/2022

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 Septembre 2022 au 31 Août 2023.



I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Équivalent Temps Plein (ETP) en 2021/2022	Nombre de salariés en Équivalent Temps Plein (ETP) en 2022/2023	Variation	%
ÉCOLE	11.37	11.23	-0.14	-1.23
COLLÈGE	18.04	17.80	-0.24	-1.33
TOTAL	29.41	29.03	-0.38	-1.29

4) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée :

11 911,00 m²

- Surface Pédagogique : 9 585,00 m²
- Surface non Pédagogique : 2 326,00 m²

5) Evènements postérieurs à la clôture

Les effectifs de la rentrée 2023/2024 se présentent comme suit :

	Rentrée 2023/2024	Rentrée 2022/2023
Maternelle	141	121
Elémentaire	240	246
Collège	833	849
SEGPA+ULIS	34	35

Les effectifs de l'école sont en hausse de 14 élèves soit + 3,81%

Les effectifs du collège sont en baisse de 17 élèves soit - 1,92%

Les effectifs de l'institution sont donc en baisse de 3 élèves soit - 0,24%

Projet immobilier de l'ensemble scolaire :

-Obtention de la garantie du département à hauteur de 50% sur l'emprunt de 5000 k€

Effectifs :

ÉCOLE :

- Arrivée en 09/2023 de Madame BAUDUIN Thérèse, surveillante
- Arrivée en 09/2023 de Madame CARLIER Martine, surveillante
- Arrivée en 09/2023 de Madame DE GRES Océane, surveillante
- Arrivée en 09/2023 de Madame VAN LIEFFERTINGE Séverine, surveillante



II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2022 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la norme d'écriture comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ Informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

287 - OGEC ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE 26 RUE DU FBG DE PARIS
59330 VALENCIENNES

NATURE	Montant Brut au 01/05/2022	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 281,66	0,00	0,00	0,00	7 281,66
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	311 332,49	7 962,30	0,00	-9 500,00	309 794,79
Constructions	8 966 809,55	318 550,37	383 395,81	9 500,00	8 911 464,11
Installations techniques, matériel et outillage industriels	546 186,65	21 760,06	912,00	0,00	567 034,71
Autres immobilisations corporelles	88 812,55	4 908,00	0,00	0,00	93 720,55
Immobilisations corporelles en cours	206 635,41	179 959,31	243 528,82	0,00	143 065,20
Biens reçus par legs et donations destinées à être cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	10 227 058,31	5 331 140,04	6 271 366,3	0,00	10 032 361,72

BILAN ACTIF SIMPLIFIÉ au 31/08/2023		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (à déduire)	NET	VARIATIONS
		2022/2023		2021/2022	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	A1	7 281,66	- 7 281,66		
IMMobilisations corporelles	A2				
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AQ/AIR	309 794,79	-43 847,14	265 947,65	267 459,00
Constructions	AS/AT	8 911 464,11	-5 050 17,59	3 860 746,52	3 847 543,56
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV	567 034,71	-505 550,04	61 484,67	55 151,69
Autres immobilisations corporelles	AW/AZ	93 720,56	-35 060,40	10 660,15	906,32
Immobilisations corporelles en cours	AY/AZ	122 923,90		122 923,90	551,33
Avances et dépenses sur immobilisations corporelles	BA/BB	20 142,00		20 142,00	-90 50,51
IMMobilisations financières	B1				
Prières	BG/BH	48 346,06		48 346,06	50 561,74
Autres immobilisations financières	BH/BJ	62,20		62,20	62,20
TOTAL I		10 030 771,97	-5 690 456,83	4 390 315,14	4 444 611,92
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	CA/CB				
AVANCES ET COMPTES VERSES SUR COMMANDES	CC	1 637,00		1 607,00	8 555,53
CRÉANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	CD/CE	63 320,66	-50 469,36	13 051,29	11 408,94
AUTRES CRÉANCES	CH/CI	84 569,47		84 569,47	204 362,70
VALEURS MATERIELLES DE PLACEMENT	CI/CK				-119 783,23
DISPONIBILITÉS	CM	4 205 480,75		4 205 480,75	3 929 846,16
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	CN	984 146,65		984 146,65	972 184,52
TOTAL II		5 369 324,52	-50 469,36	5 288 855,16	-18 037,87
TOTAL GENERAL (I+II+INV+IV)		15 390 096,49	-5 440 926,19	9 949 170,30	312 487,31

1. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

THE BOSTONIAN SOCIETY

Les immobilisations corporelles et incorporelles : les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gross œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (obissons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Parmi les acquisitions principales :

- Agencements terrain Bld Saly 40 248 €
 - Préau collège 96 628 €
 - Remplacement conduite eau collège 15 341
 - Construction bld Saly 145 985 €
 - Marché en avant restauration école : 15 777
 - PC pédagogiques : 18 694 €

Les principales sorties :

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2022	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédures, logiciels, droits et valeurs similaires	7 281,66	0,00	0,00	7 281,66	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	43 873,49	62,14	0,00	-88,49	43 847,14
Constructions	5 119 265,99	314 758,92	383 395,81	83,49	5 050 717,59
Installations techniques, matériel et outillage industriels	486 644,96	19 817,08	912,00	0,00	505 550,04
Autres immobilisations corporelles	79 004,23	4 056,17	0,00	0,00	83 060,40
TOTAL	5 735 070,33	358 694,31	384 307,81	0,00	5 690 456,83

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2022	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2023
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et autres immobilisations financières	50 623,94	0,00	2 213,69	48 410,25
TOTAL	50 623,94	0,00	2 213,69	48 410,25

g. Comptes de régularisation Actif

NATURE	2021/2022	2022/2023	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Charges constatées d'avance	972 184,52	954 146,65	-18 037,87	-1,86	
TOTAL	972 184,52	954 146,65	-18 037,87	-1,86	

d. Crédences usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
 Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
 Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	Montant Brut au 01/09/2022	MONTANTS			PROVISIONS				
		2021/2022	2022/2023	Variation	%	2021/2022	2022/2023	Variation	%
Avances et accompagnements sur commandes	8 555,53	1 607,00	-6 948,53	-81,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédences clients, usagers et comptes rattachés	73 144,25	63 520,65	-9 623,60	-13,16	61 735,31	50 469,36	-11 265,95	-18,25	
Autres créances	204 362,70	84 569,47	-119 793,23	-58,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	286 062,48	149 697,12	-136 365,36	-47,67	61 735,31	50 469,36	-11 265,95	-18,25	

Crédences familles 62720,65 € qui se décomposent en : créances ordinaires pour 26917,15 € et créances douteuses pour 35803,50 €.
 Rappel de procédure:
 - les créances des familles des élèves qui ont quitté le groupe scolaire sont provisionnées à 100%.

- les créances des familles des élèves qui sont encore présents sont provisionnées à 100% sur les créances de plus d'un an et à 50% sur les créances de l'année.

Sur l'exercice 2022/2023 le coût de la gestion des créances familles est de 2221€ correspondant à :

- Dotations nouvelle créances douteuses : 10759,20
- Crédences passées en perte : 13487,14
- Reprise provision sur créances :
- Subvention commune à recevoir: 73506,00
- Aide départementale à la demipension : 3575,67
- Participation Appel Ecole à recevoir : 4614,56

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".
 Seules les moins - valeurs latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2021/2022	2022/2023	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Sicav	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

				Montant au début de l'exercice 01/09/2022	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2023
FONDS PROPRES							
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise				2 709 064,64	0,00	0,00	2 709 064,64
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				2 709 064,64			
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE							0,00
ÉCARTS DE RÉEVALUATION							
Réserves pour profit de l'entité							0,00
RÉSERVES							
COMPTES DE LIASION							
REPORT À NOUVEAU							
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE							
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)							
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES							
TOTAL I							
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS							
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS							
FONDS DÉDIÉS							
TOTAL II							
PROVISIONS							
PROVISIONS POUR RISQUES							
PROVISIONS POUR CHARGES							
TOTAL III							
DETTES (1)							
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILÉS (TRÈS ASSOCIATIFS)							
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS							
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS							
DETTES Fournisseurs et Comptes Rattachés							
DETTES fiscales et sociales							
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS							
AUTRES DETTES							
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE							
TOTAL IV							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				9 649 170,30	9 567 969,77	81 201,53	

Subventions d'investissement :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquise au titre de l'exercice 2022/2023 :

Pas de subventions d'investissement de l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics.

Affectation de résultat 2021/2022 :

L'assemblée générale en date du 15/12/2022 a approuvé les comptes. Le résultat de 108 670,96 euros a été affecté en report à nouveau.



b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2022	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2023
Provisions pour risques	67 774,72	0,00	0,00	0,00	0,00	67 774,72
Autres provisions pour charges	83 771,85	0,00	4 475,00	0,00	0,00	79 296,85
TOTAL	151 546,57	0,00	0,00	0,00	0,00	147 071,57

La provision pour risques de 67774,72 correspond à la mise aux normes pour l'ADAP.

La provision pour charges correspond aux travaux pour gros entretiens. La reprise de 4475 € comptabilisée au 31/08/2023 correspond à des travaux prévus sur la porte d'entrée à l'école qui est devenu sans objet puisque les travaux ont été réalisés et immobilisés.

c. Fonds dédiés

Encaissement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision IDR au 31/08/2023 prennent en compte un âge probable de départ en retraite à 64 ans. Le détail et les hypothèses de calcul sont présentés en engagement hors bilan (page 17).

d. Etat des échéances des dettes :

			Variation	Echéance
			Montant au début d'exercice au 01/09/2022	Montant en fin d'exercice au 31/08/2023
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 993 722,96	1 956 045,37	-37 677,59
Emprunts et dettes financières		40,00	40,00	+0,00
Sous total : dettes financières	1 993 762,96	1 956 085,37	-37 677,59	-1,89
Avances et acomptes reçus	6 543,06	21 645,61	15 102,55	NA
Dettes fournisseurs	103 173,65	88 461,57	-14 712,08	-14,26
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA
Dettes fiscales et sociales	116 739,66	109 005,62	-7 734,04	-6,63
Dettes sur immobilisations	68 961,61	12 551,54	-56 410,07	-81,80
Autres dettes	14 010,44	8 608,42	-5 402,02	-38,56
Sous total : autres dettes	309 428,42	240 272,76	-69 155,66	-22,35
TOTAL	2 303 191,38	2 196 358,13	-106 833,25	-4,64
				464 307,13
				1 732 051,00

e. Charges à payer par postes du bilan :

Charges à payer	Montants
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	2 445
Fournisseurs- factures non parvenues	33 318



- Comptes de régularisation Passif :

Enquêtes d'avance

	2021/2022	2022/2023	Variation	%
taxe apprennissage à affecter	3 549,72	2 932,53	-617,19	-17,38
Repas Sara	27 041,00	20 935,00	-6 106,00	-22,58
Droits d'inscription	5660,00	5 580,00	-80,00	-1,41
PEDC reporté	13 334,00	0,00	-13 334,00	-100,00
produits constatés d'avance	49 584,72	29 447,53	-20 137,19	-40,61

qui di comunitarismo e collontro è sufficiente.

Version : 1.00 - Date : 1 / 1 / 2002

卷之三

Bequia et l'australie :

Utilisation d'équipement :
compte 131810)

171 *Solde* initial au 31 décembre (n-1) 2022*

2403.25

IV/ Information sur le compte de résultat

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

COMpte DE RESULTAT AU 31/08/2023		EXERCICE N-1 2021/2022		EXERCICE N EXERCICE N-1 2022/2023 2021/2022		VARIATIONS	%
PRODUITS DEXPLOITATION							
COTISATIONS							
VENTES DE BIENS ET SERVICES							
Ventes de biens	LA	11 947,60	12 638,34	-690,74	-5,47 %		
Ventes de prestations de services	LB	1 610 098,09	1 760 004,78	50 064,31	2,85 %		
PRODUCTION IMMOBILISEE							
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS							
Concours publics et subventions dexploitation	LB1	35 004,66	30 202,28	3 702,40	12,26 %		
Ressources liées à la générosité du public	LB2	1 776 194,41	1 729 802,50	46 391,91	2,68 %		
Contributions financières	LD	2 303,10	2 303,10				
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES	LE	1 302 205,49	1 251 707,36	50 398,13	4,03 %		
AUTRES PRODUITS							
TOTAL I	LE3	1 294 887,49	1 244 912,40	49 975,09	4,01 %		
CHARGES DEXPLOITATION							
ACHATS DE MARCHANDISES	MA	22 182,39	14 958,62	7 223,77	48,29 %		
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	1 262 776,40	1 273 631,94	9 144,46	0,72 %		
AIDES FINANCIERES	MD	1 000,00	1 000,00				
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	105 551,49	107 304,69	-1 753,20	-1,63 %		
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	838 242,94	830 188,62	8 055,32	0,97 %		
CHARGES SOCIALES	MG	301 746,77	290 326,53	11 120,24	3,93 %		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	349 453,51	363 306,03	-33 852,52	-8,83 %		
AUTRES CHARGES	MK	20 206,22	23 588,53	-3 382,31	-14,34 %		
TOTAL II	2 921 160,72	2 924 304,96	-3 144,24	-0,11 %			
1-RESULTAT DEXPLOITATION (I-II)	NC	231 033,53	141 917,63	90 115,90	63,50 %		
PRODUITS FINANCIERS							
AUTRES INTÉRETS ET PRODUITS ASSIMILÉS	NC	8 940,75	1 715,63	7 225,12			
TOTAL III	NC	8 940,75	1 715,63	7 225,12			
CHARGES FINANCIERES							
INTÉRETS ET CHARGES ASSIMILÉES	OB	36 131,00	38 185,97	-2 054,97	-5,38 %		
TOTAL IV	OB	36 131,00	38 185,97	-2 054,97	-5,38 %		
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	PA	27 190,25	-36 470,34	9 269,09	25,45 %		
3-RESULTAT COURANT avant Impôts (I+II+IV)	PA	204 843,28	105 447,29	99 395,99	94,26 %		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	PB	1 056,55	1 056,55				
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	9 872,09	2 745,41	7 126,68			
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	10 928,64	3 801,96	7 126,68			
TOTAL V							
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	1 032,40	578,29	454,11	78,53 %		
TOTAL VI	QA	1 032,40	578,29	454,11	78,53 %		
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	QB	8 696,24	3 223,67	6 672,57	-		
Participation des salariés aux résultats							
TOTAL VII							
IS des personnes morales non lucratives	SA	1 037,00		1 037,00			
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	1 037,00		1 037,00			
TOTAL VIII							
Total des produits (I+II+V)		3 173 063,64	3 067 740,18	101 323,46	3,30 %		
Total des charges (I+II+V+VI+VII+VIII)		2 056 551,22	1 045 670,51	1 045 670,51	100,00 %		
+ EXCEDENT OU DEFICIT		211 702,42	1 021 063,64	-3 073 768,10	-10,13 %		

1) Évolution des centres de charges et de produits

Centres de Produits Courants :		%
- Cotisations	-5,47	
- Ventes de biens et services	+2,85	
- Production stockée	NS	
- Production immobilisée	+100,00	
- Produits de tiers financeurs	+4,03	
- Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-32,90	
- Utilisation des fonds dédiés	NS	
- Autres produits	-94,17	
- Produits financiers de participation	NS	
- Produits financiers d'autres VMP et créances de l'actif immobilisé	NS	
- Autres intérêts et produits assimilés	+421,14	
- Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	NS	
- Différence positive de change	NS	
- Produits nets sur cession de VMP	NS	
Centres de Charges Courantes :		%
- Achats de marchandises	+48,29	
- Variations de stocks	NS	
- Autres charges et charges externes	+0,72	
- Aides financières	+0,00	
- Impôts taxes et versements assimilés	-1,63	
- Salaires et traitements	+0,97	
- Charges sociales	+3,93	
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-8,83	
- Dotations aux provisions	NS	
- Report en fonds dédiés	NS	
- Autres charges	-14,34	
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	NS	
- Intérêts et charges assimilées	-5,38	
- Différence négative de change	NS	
- Charges nettes sur cessions de VMP	NS	

2) Information sur les concours publics et les subventions

	Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2021/2022	Exercice N 2022/2023
Aides à l'emploi	15 450,57	9 305,72	
Aides au développement des compétences	0,00	0,00	
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	1 057,70	1 146,47	
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00	
Forfaits d'externat	1 203 671,53	1 246 558,30	
dont forfait Etat	476 485,46	459 317,91	
dont forfait Région	0,00	0,00	
dont forfait Département	571 648,00	633 839,76	
dont forfait Communes et groupements de communes	152 538,07	153 400,63	
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	0,00	0,00	
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00	
Autres concours publics	0,00	0,00	
Sous-total : concours publics	1 220 179,80	1 257 010,49	
Subventions Etat	0,00	0,00	
Subventions Région	0,00	0,00	
Subventions Département	22 569,50	37 877,00	
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00	
Autres subventions d'exploitation	2 163,10	0,00	
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus + ...)	0,00	0,00	



territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations des trois cadres salariés s'élèvent à 175 314 euros pour l'exercice 2022-2023

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels

- Quote-part de subvention virée au résultat : 1056,55
- Droits d'inscription famille non remboursés : 3480,78
- Forfait Etat N-1 : 5591,31
- Indemnité retard chantier : 800,00
- Les Charges Exceptionnelles**
- Remboursement Lit voyage collégien : 871,80
- Autres : 160,60

10 928,64

4) Honoraires du Commissaire aux comptes :

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information

V/ Autres informations

1) Engagements en crédit bail

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
	0,00	0,00	

2) Autres engagements hors bilan :

Engagements en matière de Retraite des personnels OGEC

Les droits des salariés prévus par la Convention collective ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement.

La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 77 k€.

Cette évaluation tient compte d'hypothèses d'évolution de salaire, de mortalité et de turn-over et fait l'objet d'une actualisation à 3%.

Elle est calculée sur une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à 64 ans.

Engagement donné :

L'OGEC a donné au profit de la BNP une promesse à hypothèque de 1^{er} rang à première demande de la banque (pour l'emprunt de 1 250 000€). Au 31/08/2023 le capital restant dû sur cet emprunt est de 115 762 €.


Engagement donné
 En garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale pour 5 millions d'euros pour le financement des travaux d'extension du collège, le département du Nord a donné en garantie une caution à hauteur de 50% du capital restant dû. Au 31/08/2023 le capital restant dû sur l'emprunt s'élève à 18000 euros.

3) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité annexe légale 2022/2023 - 287 - OGEC ST JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE